

**Arrêté de création de comité de sélection
au titre des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par
concours des enseignants-chercheurs**

INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES TOULOUSE,

VU le code de l'éducation, notamment dans ses articles L. 712-2, 5° et L952-6-1, et le cas échéant L713-9 ;

VU le décret n° 84-431 du 06 juin 1984 modifié, fixant les dispositions statutaires applicables aux enseignants-chercheurs, notamment dans ses articles 9 et suivants, et 26-I-1° et 33 (MCF) ou 46-1° et 51 (PR) ;

VU le décret n° 2022-822 du 16 mai 2022 fixant des dispositions dérogatoires à la proportion minimale de quarante pour cent de chaque sexe dans la composition des comités de sélection des concours de recrutement des professeurs des universités relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 15 juin 1992 fixant la liste des corps des fonctionnaires assimilés aux professeurs des universités et aux maîtres de conférences ;

VU le cas échéant, l'avis du directeur de la composante L713-9 concernée par un recrutement sur emploi d'enseignant-chercheur ;

VU le procès-verbal de délibération du conseil académique restreint de l'INST NAT SC APPLIQ TOULOUSE dans sa séance du 11 mars 2026, portant avis favorable sur la composition structurelle des comités de sélection mis en place au titre de la campagne 2026 de recrutement des enseignants-chercheurs ;

VU le procès-verbal de délibération du conseil académique restreint de l'INST NAT SC APPLIQ TOULOUSE dans sa séance du 11 mars 2026, portant avis favorable sur la composition nominative des comités de sélection mis en place au titre de la campagne 2026 de recrutement des enseignants-chercheurs et sur la nomination des président et vice-président des comités de sélection,

ARRETE :

Article 1 : Un comité de sélection chargé, dans une première séance d'examiner les candidatures, puis dans une deuxième séance d'auditionner les candidats et de classer les candidatures, selon leurs mérites scientifiques, constitué pour se prononcer en qualité de jury souverain, est créé dans le cadre des opérations de recrutement à conduire sur l'emploi 261996 en 60 - Mécanique, génie mécanique, génie civil, 62 - Energétique, génie des procédés, pour une prise de fonctions le 01/09/2026.

Article 2 : Sont nommés membres du comité de sélection pour l'emploi désigné ci-dessus :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Interne ou externe	Spécialiste ou non spécialiste
Madame	SAUDEJAUD	CAROLE	Externe	Spécialiste
Madame	BESSIERE	YOLAINE	Interne	Spécialiste
Monsieur	COCKX	ARNAUD	Interne	Spécialiste
Monsieur	DIETRICH	NICOLAS	Interne	Spécialiste
Monsieur	HEBRARD	GILLES	Interne	Spécialiste
Madame	LABORIE- MANTON	STEPHANIE	Interne	Spécialiste
Monsieur	MORCHAIN	JEROME	Interne	Spécialiste
Madame	TEYCHENE	JOHANNE	Interne	Spécialiste
Madame	LEGENDRE	DOMINIQUE	Externe	Spécialiste
Madame	HUANG	ZHUJUN	Externe	Spécialiste
Madame	BATAILLE	FRANCOISE	Externe	Spécialiste
Monsieur	LACASSAGNE	TOM	Externe	Spécialiste
Monsieur	NEEL	BAPTISTE	Externe	Spécialiste
Madame	VAN HIRTUM	ANNEMIE	Externe	Spécialiste

Article 3 : Est nommé président du comité de sélection créé pour l'emploi désigné ci-dessus, et le cas échéant, est nommé vice-président :

DIETRICH NICOLAS
HEBRARD GILLES

Article 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TOULOUSE, le 24 mars 2026

La Directrice de l'INSA Toulouse

Alexandra BERTRON



